

Rectorat de l'académie de Créteil
DPAE 2
Gestion des opérations collectives
Affaire suivie par : Audrey SKIBA
Tél : 01 57 02 61 77
Mél : ce.dpaeactesco@ac-creteil.fr

4, rue Georges Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°2005-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu Vu le décret 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2020 ;
- Vu les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Créteil du 15 janvier 2021 ;

Arrête

Article 1 : Sont inscrits, au titre de l'année 2021, sur le tableau d'avancement au grade des Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieure (SAENES) de Classe Supérieure, les SAENES de Classe Normale dont les noms suivent :

1. Mme Catherine PATER affectée au collège Léon Jouhaux à LIVRY GARGAN ;
2. Mme Nora MAZOUZ affectée au collège de la courtille à SAINT DENIS ;
3. Mme Virginie DUTALLOIR affectée Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Val-de-Marne à CRETEIL ;
4. Mme Valérie SAADOUNI affectée au collège Arétha Franklin à DRANCY ;
5. Mme Yolande CHAUVEL affectée au lycée Eugène Delacroix à DRANCY ;
6. Mme Yveline LINORD FAUTRAI affectée à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-St-Denis à BOBIGNY ;

7. Mme Isabelle SCHIESSLE affectée au Rectorat de l'académie de Créteil à CRETEIL ;
8. Mme Alexandra BEZANGER affectée Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Val-de-Marne à CRETEIL ;
9. Mme Emmanuelle COIFFET affectée à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-St-Denis à BOBIGNY ;
10. Mme Lydie CROIZIER affectée au lycée Jules Ferry à COULOMMIERS ;
11. Mme Guylène DERUEL affectée à l'université Vincennes St Denis à SAINT DENIS ;
12. Mme Marie-Catherine HILDERAL affectée au collège Antoine de St Exupéry à ORMESSON SUR MARNE ;
13. Mme Caroline JACQUEMIN affectée au Rectorat de l'académie de Créteil à CRETEIL ;
14. Mme Nassima MAZOUZE affectée au lycée Marcelin Berthelot à ST MAUR DES FOSSES ;
15. Mme Sandrine CESBRON affectée au lycée Frédéric Joliot Curie à DAMMARIE LES LYS ;
16. Mme Géraldine PUES affectée à l'Université Paris-Est-Créteil à CRETEIL ;
17. Mme Nathalie REMY-FOUCAULT affectée à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne à MELUN ;
18. Mme Nathalie TONNEAU affectée au collège Jean Rostand à BRAY SUR SEINE ;
19. Mme Marie-Christine BULBACH affectée au lycée Léo Lagrange à BONDY ;
20. Mme Alice GOUACIDE affectée au collège Albert Camus à MEAUX ;
21. M. Gilles GRENIÉ affecté au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Créteil à CRETEIL ;
22. Mme Christel HILAIRE affectée au lycée Jean Moulin à TORCY ;
23. Mme Christine IGNATIO affectée à l'Université Sorbonne Paris Nord à VILLETANEUSE ;
24. Mme Christelle BOYER affectée à l'Université Gustave Eiffel à CHAMPS SUR MARNE ;
25. Mme Sarah LAROUSSE affectée à l'Université Paris-Est-Créteil à CRETEIL ;
26. Mme Catherine MEREAU-BLONDEL affectée au lycée Samuel Beckett à LA FERTE SOUS JOUARRE.

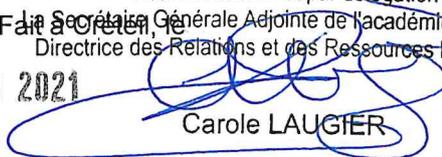
Liste complémentaire :

1. M. Pascal REIGNIER affecté au Rectorat de l'académie de Créteil à CRETEIL ;
2. Mme Lucia DALMAS affectée au collège Victor Hugo à CACHAN.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des Relations et des Ressources Humaines

25 JUN 2021


Carole LAUGIER